

ARRÊTÉ N° 2023 – 34

RELATIF AU NOMBRE DE PLACES AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN 2A – SESSION 2024

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;
Vu la délibération n°2017/10/14-11 du conseil d'administration du 14 octobre 2017 relative au règlement du concours d'entrée en deuxième année ;
Vu le règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

ARRÊTE

- Article 1 : Le nombre de places ouvertes au concours d'entrée en 2^{ème} année du Diplôme (session 2024) est de 30.
- Article 2 : Le Secrétaire général et le Directeur de la formation et des études et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2023.

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 15/11/2023

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 16/11/2023